

Montcel

Avez-vous visité le nouveau site internet de la commune ?



site internet réalisé par  loca-web.net
jeune agence Web située à Montcel

www.montcel.fr

Bulletin municipal • Janvier 2019





Chères Montcelloises, Chers Montcellois,

Un courrier de l'INSEE reçu récemment en mairie nous fait savoir que nous sommes désormais 500 habitants. Au-delà du symbole du changement de statut de commune, ce chiffre nous rappelle que notre commune connaît une forte évolution démographique, une profonde mutation.

+ 88 % d'habitants durant les 20 dernières années, + 54 % durant les 15 dernières années, + 24 % durant les 10 dernières années. Beaucoup plus d'habitants ne signifie pas pour autant plus de partage et de vivre ensemble. Notre commune ne doit pas devenir un territoire dortoir, elle doit au contraire être un lieu de rassemblement, d'initiatives, de projets, de joie, de partage, de vie... Il nous faut donc en premier lieu nous réunir. L'année 2018 a pu voir nombreuses initiatives de ce type réussies à Montcel. Avec notamment les traditionnels « repas de quartiers », les habituelles manifestations de nos associations, celles apportées par les associations hors commune (spectacles de Chraz et Wally), le très célèbre 13 juillet (Montcel en fête), le nouveau trail des pompiers et la célébration du centenaire de l'Armistice de 1918, nous avons su faire vivre notre commune, l'animer. Mais il faut faire plus et surtout avec tous.

Vous qui n'avez pas l'habitude de participer aux manifestations culturelles, sportives, festives, venez partager un moment avec vos « voisins » et pourquoi pas commencer par assister aux vœux de la municipalité qui se tiendront le dimanche 27 janvier 2019 à 11h. Les associations y exposent leurs activités et la présentation des vœux est suivie du verre de l'amitié. C'est l'occasion de connaître les autres habitants, de partager un moment convivial et pourquoi pas, d'intégrer une association, d'en créer une...

Pour en savoir un peu plus sur la commune, vous pouvez également visiter le nouveau site internet www.montcel.fr (Merci à Jérôme Rabanet, Loca-Web). C'est une des réalisations décidées par le Conseil municipal en 2018, à l'instar de la réfection de la toiture d'un des logements communaux, l'achat d'un débroussailleur (épareuse) afin d'assurer le broyage des talus et bords de chaussées, la création d'un point de restauration scolaire à Montcel, travaux portés par la Communauté de communes et cofinancés

par la commune. Le bâtiment devrait être achevé en juillet 2019 et disposera de sanitaires communs avec la salle des fêtes, cette dernière respectera ainsi les normes d'accessibilité.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal quelques unes des principales décisions du Conseil municipal pour cette année. Ce bulletin contient aussi des données relatives aux budgets et comptes administratifs que j'ai voulu pédagogiques afin que chacun puisse appréhender les finances communales.

Je souhaite également vous préciser que deux de nos agents communaux ont changé en 2018, je remercie les deux partants, Rose Weber et Vincent Torregrosa, pour leur dévouement et souhaite la bienvenue à Vanessa Gouttefangeas et Vincent Bruneton.

En 2019, des travaux de voirie interviendront sur la VC1-VC17, voie allant de Latour aux Jouffrets, et sur le chemin du Verger. Des travaux d'élagage et de consolidation seront réalisés sur le mur du cimetière. Concernant ce dernier, et au regard du fait que la procédure de reprise de concessions a abouti, l'extension n'est plus nécessaire. Les réflexions s'orientent désormais sur l'aménagement de l'existant avec notamment des éventuels columbarium et caveau communal.

Enfin, je vous soumets en document joint à ce bulletin municipal, une pétition qui vise à améliorer l'accès au numérique dans notre commune. Suite à nos nombreuses demandes, des évolutions sont envisagées par les partenaires institutionnels pour 2019-2020 (pylône 4G et fibre optique jusqu'aux habitations) mais nous devons insister sur la nécessité de réaliser très rapidement ces investissements afin de permettre, comme la loi le prévoit, un accès au numérique à tous. Je vous saurai gré, au nom de l'aménagement de notre territoire et si vous êtes en accord avec le contenu, de participer à cette expression démocratique.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2019, que celle-ci soit émaillée de nombreux moments d'échanges !

Votre Maire,
Grégory BONNET

Mairie

3, rue Suchet des Rameaux
Le Bourg
63460 MONTCEL

Téléphone : **04 73 33 03 65**
Email : mairiemontcel@gmail.com
Facebook : [commune de Montcel](#)
Site : www.montcel.fr

■ Le secrétariat est ouvert au public :

- le lundi de 14 h 00 à 18 h 00
- le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Secrétariat :
M^{me} Ludivine MONTEL

Services Techniques :
M. Vincent BRUNETON

Agent d'entretien :
M^{me} Vanessa GOUTTEFANGEAS

Le bulletin municipal est le journal de tous les habitants de Montcel. Malgré le caractère officiel de son contenu, il reste ouvert à tous ceux qui souhaitent s'y exprimer : c'est un support d'information pour toutes les associations, la vie de nos villages, les événements culturels, etc. Afin d'optimiser la rédaction de celui-ci, merci de faire parvenir vos articles et vos photos à partir du 15 novembre 2019 et avant le 24 décembre 2019 au secrétariat de la mairie.

Merci à tous les habitants, aux associations et aux conseillers municipaux qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.

Mentions légales : Éditeur, commune de Montcel 63460 ; Directeur de publication, Grégory BONNET Maire ; Responsable de la conception et réalisation, Françoise MATHEY, conseillère municipale ; Imprimeur VADOT, 63460 Combronde ; Date de parution janvier 2019.

Sommaire

2	<i>Mentions légales</i>
3	<i>Le mot du Maire</i>
4-5	<i>Informations pratiques et diverses</i>
	<i>Permanences des élus</i>
	<i>Procédure de catastrophe naturelle</i>
	<i>Trésorerie de Combronde</i>
	<i>Recensement de la population</i>
	<i>Recensement militaire</i>
	<i>État-civil</i>
	<i>Location de la salle polyvalente et du barnum</i>
6	<i>L'activité du Conseil municipal</i>
8-9	<i>Les finances communales</i>
10	<i>L'aménagement foncier</i>
11-12	<i>Règles d'urbanisme</i>
12	<i>Adil</i>
13	<i>École de Montcel</i>
14-15	<i>École de Jozérand</i>
16	<i>L'association des parents d'élèves</i>
16-17	<i>Du côté des jeunes et des aînés</i>
17	<i>CLIC</i>
18-19	<i>Syndicat du bois de l'Aumône</i>
20	<i>Montcel durable</i>
20	<i>Téléthon</i>
21	<i>Sapeurs-pompiers</i>
22	<i>Foyer rural</i>
23	<i>Les cérémonies</i>
24-25	<i>La pêche</i>
25-26	<i>Dans les villages</i>
27	<i>Un peu d'histoire</i>

■ Permanences des élus

Les lundi et jeudi de 18 h 00 à 19 h 00.

Les prises de rendez-vous se font pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

L'équipe municipale : Grégory BONNET, Maire (Lavaure), Nathalie AMEYE (Le Pont), Laurence CESARINI (Lavaure), Jacques CHANUDET (Le Bourg), Annick FALEMPIN, Adjointe (Le Pont), Françoise MATHEY (Le Bourg), Jean-Paul MOMPIED, Adjoint (Latour Serviat), Norbert ONZON (Le Peyroux), Lionel PEYNET, Adjoint (Le Bourg), Jean-François PORTE (Le Pont).

* * * * *

■ Procédure de catastrophe naturelle

Suite à la sécheresse de l'été 2018, la mairie engage une procédure pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle. Les habitants ayant constaté des dégâts causés par cette sécheresse doivent contacter la Mairie avant le 31 janvier 2019.

* * * * *

■ Trésorerie de Combronde

En raison de la fermeture de la trésorerie, le recouvrement des impôts est assuré par le SIP de Riom, 49-51 avenue de Toulon 63200 Riom. Le recouvrement des produits locaux (cantine garderie...) est assuré par la trésorerie de Manzat, rue du Cou de l'oie 63410 Manzat

■ Recensement de la population

Le nouveau recensement des habitants de Montcel aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. L'agent recenseur, Madame Bénédicte DELAHAYE se présentera à votre domicile munie d'une carte officielle. Merci de lui réservé le meilleur accueil

* * * * *

Recensement militaire

Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger), et ce entre la date de leur 16^e anniversaire et les 3 mois qui suivent. La mairie (ou le consulat) délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée...).

Le recensement est la condition indispensable à l'inscription sur les listes électorales.

Il suffit de se présenter à la mairie de son domicile avec :

- votre livret de famille
- votre carte d'identité
- un justificatif de domicile



Etat Civil 2018

Avis de naissances

Evan SIBIAUD	né le 1 ^{er} mars	à Beaumont
Nathan BONNE	né le 9 juin	à Beaumont
Lilian FAUCHIN	né le 20 juillet	à Beaumont
Enaël LAURENT	né le 31 juillet	à Clermont-Ferrand
Lise MANTIN	née le 6 août	à Clermont-Ferrand
Paul LANNAUD	né 24 septembre	à Clermont-Ferrand
Charly BRUNO	né le 2 octobre	à Montcel

Mariages

Le 5 mai	Stéphane VILLATTE et Séverine BORD
Le 2 juin	David BOUTY et Sophie THOMASSE

Décès

Le 26 juin	Madame Monique MICHEL épouse MANN
Le 26 août	Marie-Jeanne MAYET épouse JEANROY
Le 29 octobre	André GUILLAUME

* * * * *

Location de la salle polyvalente et du barnum

Les réservations de la salle polyvalente se font à la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Le futur locataire doit retirer en mairie une convention de location. Celle-ci devra être remise en mairie une semaine avant la date de location, remplie avec l'attestation d'assurance en responsabilité civile. La personne devra préciser sur ce document l'équipement et la vaisselle qu'il souhaite. Lors de la remise des clés, l'organisateur effectuera le paiement avec les chèques de caution auprès du responsable présent.

Disponibilité de la salle : du vendredi 17 h au dimanche soir.

La réservation pour le Nouvel An se fait à partir du 1^{er} juillet 2019.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 :

Habitants de MONTCEL (toute personne assujettie à la taxe habitation)	Habitants ou sociétés des autres communes
Période d'été : du 1 ^{er} mai au 14 octobre	150,00 €
Période d'hiver : du 15 octobre au 30 avril	300,00 €

Possibilité de location de jours supplémentaires : 50,00 € par jour en période d'été et 75,00 € par jour en période d'hiver. Chèques de cautions : 300,00 € (pour la salle) et 60,00 € (pour le ménage mal fait). La mise à disposition de la salle et des équipements est gratuite pour les associations de la commune dans l'exercice normal et habituel de leurs activités et les manifestations qu'elles organisent 2 fois par an.

Location du Barnum

- Pour les associations de la commune : gratuité
- Pour les repas de quartier dans la commune : 25,00 €
- Pour les particuliers résidant dans la commune : 50,00 €

Les constructeurs du barnum bénéficieront encore de la gratuité. La location n'est pas possible pour les personnes extérieures à la commune.

L'activité du Conseil municipal

Les comptes rendus complets des Conseils municipaux sont disponibles sur demande au secrétariat de la mairie et sur le site Internet de la commune.

Droit des sols

Le Conseil municipal décide qu'une autorisation d'urbanisme est obligatoire pour tout ravalement de façade et toute démolition.

Le Conseil municipal a approuvé, après enquête publique, le nouveau zonage d'assainissement collectif.

Approbation des Comptes administratifs 2017

Budget général 2016

- Section fonctionnement :	
Dépenses	198 301,25 €
Recettes	206 451,43 €
- Section investissement	
Dépenses	69 141,30 €
Recettes	89 285,93 €

Assainissement 2016

- Section fonctionnement	
Dépenses	58 850,67 €
Recettes	52 474,20 €
- Section investissement	
Dépenses	39 270,10 €
Recettes	81 759,69 €

Convention pour fourrière animale

Les communes ayant l'obligation d'avoir un service de fourrière animale, le Conseil municipal a décidé de conventionner avec l'APA (Association Protectrice des Animaux).

Qualité de citoyen d'honneur

Attribution de la qualité de citoyen d'honneur de la commune de Montcel à Salah Hamouri.

Agents communaux

À sa demande, M^{me} Weber a été déchargée de sa mission d'entretien-nettoyage des bâtiments communaux, elle a été remplacée par M^{me} Gouttefangeas.

M. Torregrosa, agent technique, a demandé sa mutation, il a été remplacé par M. Bruneton.

Le Conseil municipal remercie M^{me} Weber et M. Torregrosa pour tous les services rendus à la commune.

Site internet de la commune

Jérôme Rabanet, habitant de Montcel et gérant de la société LOCAWEB, a créé le nouveau site internet de la commune. Le Conseil municipal remercie M. Rabanet pour son travail.

Achat de petits matériels

Achat d'une armoire réfrigérée pour équiper la salle des fêtes, d'une vitrine pour l'entrée du cimetière, d'une sono portative et d'un vidéo projecteur.

Vente et achat de gros matériels

Le Conseil municipal a décidé la vente du broyeur d'accotement et l'acquisition d'un débroussailleur KUHN Agrilonger 4734M.

Reprise de concessions au cimetière

Les procédures engagées en 2014 ont permis la reprise officielle de 7 concessions en 2018. Une procédure est engagée pour en reprendre 8 autres qui sont en état d'abandon.

À terme, le cimetière disposera d'une vingtaine de concessions libres.

Véhicule communal

La commune a pu profiter d'un don de véhicule par le Conseil départemental : nous disposons donc désormais d'un Peugeot Partner mis à disposition de l'agent technique.

Travaux sur le système d'assainissement

Remplacement d'une partie hydraulique et de la chaîne d'une des pompes du poste relevage au Pont ; ont également été commandés le nettoyage du préfiltre et le pompage du digesteur.

Petits travaux

Des travaux d'élagage et de maçonnerie sur le mur du château ont été commandés à l'entreprise Boulais pour la taille du lierre et le scellement de pierres. L'employé communal assurera l'évacuation des coupes et la préparation du mortier de scellement. Ces travaux auront lieu au mois de mars 2019. Les thuyas ont été coupés à l'arrière du cimetière.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance ont été renégociés et une économie de près de 30 % par rapport à l'ancienne cotisation a été obtenue.

Travaux voirie

Les travaux sur la VC1-VC17 (Latour/Les Jouffrets) seront réalisés au premier semestre 2019 (enveloppe budgétaire 2018).

Pour 2019, le Conseil municipal a du procéder à un arbitrage pour des éventuels travaux à réaliser sur l'impasse des Meuniers, le chemin du Verger, et l'impasse de la Pachat. Les travaux de réfection du chemin du Verger ont été retenus.

* * * *

Présentation brève et synthétique Comptes Administratifs 2017 et Budget 2018

(Annexe du budget primitif et du compte administratif, hors budget assainissement)

Notice :

- Les comparaisons avec les niveaux départementaux et nationaux sont basées sur des moyennes pour des communes de la même strate (250 à 499 habitants).
- Les principaux ratios peuvent être consultés dans la fiche jointe.

1. Éléments de contexte

Évolution de la population : une croissance démographique relativement importante ; 344 habitants en 2009 et 470 en 2017, nombreuses naissances entre 2014 et 2018. 51,1 % des foyers fiscaux sont non-imposables contre 63,1 % au niveau départemental et 60,4 % au niveau national. Le revenu par habitant est de 14 789 € soit le 6^e plus élevé sur le territoire de la nouvelle communauté de communes (29 communes). Le revenu fiscal moyen par foyer est de 27 226 €, contre 22 614 € au niveau départemental et 24 719 € au niveau national. Après que la commune ait subi une situation financière délicate due notamment à la baisse significative durant trois ans des dotations de l'État et à une augmentation des charges liées au regroupement pédagogique, l'effort demandé aux montcellois en 2017 par le biais de la fiscalité locale a permis de stabiliser la situation.

2. Ressources et charges communales 2016

L'analyse des comptes administratifs 2017 permet de dégager les éléments suivants :

- Les dépenses par habitant (386 €) ne représentent que 45 % des dépenses moyennes au niveau départemental (700 €). Depuis plusieurs années déjà, le Conseil Municipal met tout en œuvre pour réduire les dépenses de fonctionnement ; elles sont désormais difficilement compressibles. Il faut également noter que nombreuses dépenses ont été transférées à la Communauté de Communes.

- Les recettes par habitant (404 €) ne représentent, elles aussi, que la moitié (47 %) de la moyenne départementale (857€). Ce sont les niveaux de dotations et d'impôts locaux qui expliquent en grande partie ce faible niveau de recettes : la DGF/ habitant pour la Commune de Montcel (124 €) ne représentent que 47 % de la DGF moyenne par habitant au niveau départemental (235 €) ; les impôts locaux par habitant sont inférieurs de 24 % à la moyenne départementale. Concernant les impôts locaux, cette différence s'explique notamment par le fait qu'une partie de la fiscalité communale a été diminuée d'autant que celle de la communauté de communes a été augmentée afin de permettre l'exercice des compétences par l'EPCI.

Depuis 2014, l'épargne de gestion (recettes – dépenses) et l'épargne brute (recettes – dépenses – intérêts de la dette) étaient négatives. Les comptes 2017 montrent l'inversement de la tendance. La CAF (Capacité d'Autofinancement) Brute redevient positive (+22 € / habitant). La CAF (Capacité d'Autofinancement) Nette reste négative (-24 € / habitant) mais s'améliore par rapport à 2016 (-47). De nouveaux projets/investissements pourront ainsi être envisagés, sous réserve de plans de financements intégrant de forts taux de subvention, et donner lieu à d'éventuelles réalisations en 2019-2020.

3. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

3 employés de la commune, secrétaire de mairie à temps partiel 23/35, agent polyvalent à temps plein 35/35, agent d'entretien à temps partiel 3,5/35. Charges de personnel : 62 344 € soit 133 €/ habitant contre 266 €/habitant pour la moyenne départementale.

4. Priorités du budget prévisionnel 2018

Par rapport à l'exercice 2017, nous visons la stabilité pour les dépenses et une légère augmentation des recettes par le fait de l'accroissement des bases fiscales.

5. Montant du budget

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 242 342,91 € dans le budget principal. Les dépenses et recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 68 721,77 € dans le budget principal.

6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF)

La CAF (capacité d'autofinancement) désigne l'ensemble des ressources générées qui permettent notamment d'assurer le financement des investissements et le remboursement des emprunts. La CAF brute est positive (+ 10 257 €). La CAF nette est négative (- 11 301 €).

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Encours de dette au 31/12/2017 : 288 611 € soit 614 €/habitant (585 pour la moyenne départementale).

8. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio qui rapporte l'épargne brute au stock de dette. Il permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité et donc de calculer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut (encours de la dette / épargne brute) La capacité de désendettement est à ce jour de 28 ans ; il faudra réussir à réduire significativement ce nombre durant les 3 prochains exercices.

9. Niveau des taux d'imposition

Les taux intercommunaux sont supérieurs aux taux moyens des niveaux départementaux et nationaux. En effet, beaucoup de compétences sont exercées par la Communauté de Communes et de nombreux services sont proposés aux habitants du territoire. Un lissage des taux des 3 anciens EPCI pour constituer les taux du nouvel EPCI était prévu sur les années 2017, 2018 et 2019 ; ainsi des taux différenciés s'appliquent selon les territoires. Taux intercommunaux appliqués à Montcel en 2017 : TH 10,67 %, FB 3,32 %, FNB 18,61 %. Le budget prévisionnel de la communauté de communes prévoit, en plus du lissage en 2018, une augmentation de la fiscalité de l'EPCI de 1 %. Les taux intercommunaux à appliquer à Montcel en 2018 devraient être les suivants : TH 10,56 %, FB 3,19 %, FNB 18,80 %.

Les taux communaux montcellois sont relativement inférieurs aux taux communaux moyens des niveaux départementaux et nationaux. Les taux communaux sont dans la partie haute si on les compare à ceux des autres communes de l'EPCI de rattachement. Taux communaux 2017 : TH 8,38 %, FB 14,57 %, FNB 60,49 %. Proposition pour les taux communaux 2018 : augmenter les taux communaux d'un niveau qui permette que les cumuls des taux communaux et intercommunaux ne connaissent pas d'évolution en TH et FB.

Proposition de taux communaux pour 2018 : TH 10,56 + 8,49 = 19,05 % (contre 19,05) soit une augmentation de 0 % ou 0 point

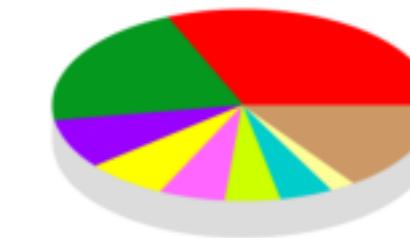
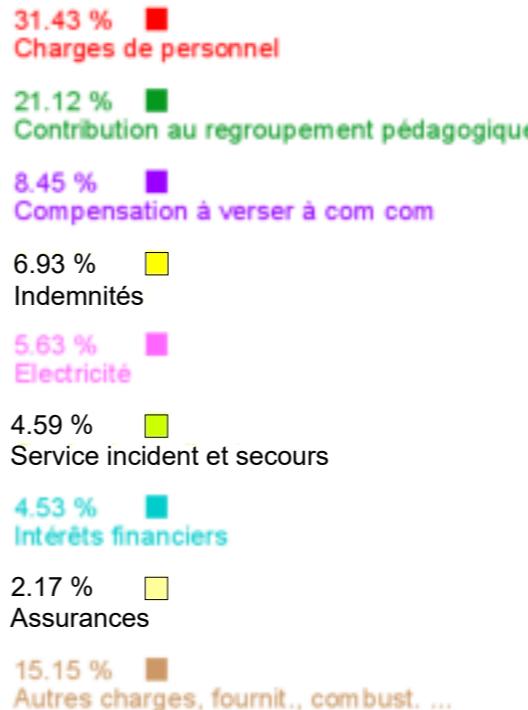
- FB 3,19 + 14,7 = 17,89 % (contre 17,89) soit une augmentation de 0 % ou 0 point

- FNB 18,80 + 60,49 = 79,29 % (contre 79,10) soit une augmentation de 0,24 % ou 0,19 point.

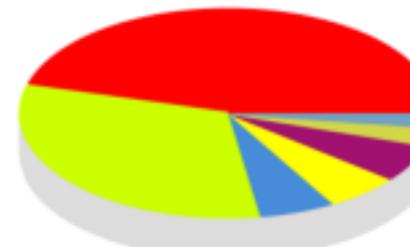
Si ces propositions sont adoptées par le conseil municipal, les cumuls des taux communaux et intercommunaux pour les foyers fiscaux montcellois seront donc en 2018 identiques à ceux de 2017 pour les parts TH et FB :

Les finances publiques

Comptes 2017 : Dépenses de fonctionnement



Comptes 2017 : Recettes de fonctionnement



Des nouvelles de l'aménagement foncier

La commission communale d'aménagement foncier s'est réunie le 11 janvier 2018 pour prendre connaissance des observations formulées lors de l'enquête publique (tenue en novembre 2017) et du rapport du commissaire enquêteur.

Le rapport du commissaire enquêteur relate que lors des trois permanences, 110 personnes se sont présentées et ont pu obtenir des renseignements auprès des experts présents. Le commissaire enquêteur a reçu lui-même 51 personnes ; les observations recueillies, pouvant être classifiées ainsi :

7 observations expriment une opposition au projet.

8 observations relèvent des lacunes dans l'étude.

26 observations expriment un intérêt certain pour le projet.

30 observations revendentiquent une modification du périmètre (13 pour une restriction et 17 pour une extension)

Enfin 29 observations constituent des demandes à traiter ultérieurement si l'opération aboutit.

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur constate l'opportunité du projet, la pertinence du périmètre proposé et émet un avis favorable au projet d'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de Montcel tel qu'il a été soumis à l'enquête publique.

Au vu des observations et du rapport du commissaire enquêteur, la commission communale a décidé de demander au Conseil Départemental la mise en œuvre d'une opération d'aménagement foncier sur la commune de Montcel, comprenant le secteur boisé des Suquets et avec extensions sur Jozérand (limitée à la route départementale) ainsi que sur Charbonnières les Vieilles ; le périmètre retenu comprend plusieurs zones bâties de la commune ; la réglementation prévoit que les terrains bâties ainsi que leurs dépendances ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de leur propriétaire. Il a semblé intéressant de donner cette possibilité pour permettre certaines améliorations des propriétés bâties telles que les modifications de limites avec le propriétaire voisin ou avec le domaine public.

La commission communale a souhaité la réalisation de cette opération en vue de répondre à plusieurs enjeux :

Humains : le propriétaire sera le premier bénéficiaire grâce à un parcellaire amélioré, permettant de louer ou vendre plus facilement ; le fermier verra sa capacité d'exploiter et d'entretenir les parcelles améliorée, notamment par des gains de temps.

Économiques : l'exploitant travaillera dans de meilleures conditions et pourra réduire ses charges.

Environnementaux : l'étude préalable et les prescriptions délivrées par le Préfet déterminent les conditions de prise en compte de l'environnement dans la réalisation du projet d'aménagement foncier, notamment en matière de maintien du réseau de haies importantes.

Territoriaux : une capacité à créer des réserves foncières pour que la collectivité puisse envisager et mettre en œuvre ses actuels et futurs projets.

Afin que le bocage soit préservé, il est rappelé que les coupes de bois sont soumises à autorisation pendant toute la durée de l'opération. Il s'agit là de permettre l'exploitation traditionnelle du bois nécessaire au chauffage mais d'éviter les coupes systématiques sur des parcelles qui seraient à échanger.

Le Conseil départemental, par délibération en date du 9 avril 2018, a ordonné cette opération d'aménagement foncier conformément aux propositions de la commission communale et a passé un marché avec le cabinet Géoval (géomètre) et le bureau (Césame) chargé de réaliser l'étude d'impact du projet.

Le cabinet de géomètre a pu réaliser avec les membres de la commission communale le classement des parcelles dans le courant du mois d'octobre. Ce classement a été présenté à la commission communale le 12 décembre 2018 et sera soumis à une consultation des propriétaires entre le 6 février et le 7 mars 2019. À l'issue de cette consultation, la commission communale examinera les observations formulées.

La suite des opérations verra les géomètres effectuer le levé topographique du territoire, particulièrement des secteurs bâties ; à ce propos,

dans ces zones bâties, chaque propriétaire est invité à mettre en évidence les bornes délimitant sa propriété. Ensuite, un travail sera mené avec le Conseil municipal sur le réseau de chemins (chemins à aménager, à supprimer, à créer...).

Au début de l'année 2020, un travail sera mené avec le Conseil municipal sur la constitution de

réserves foncières pour les projets communaux, puis la construction du nouveau parcellaire pourra débuter. Dans ces conditions, la clôture de l'opération est envisageable pour 2022 et les travaux connexes en 2023.

* * * *

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- ◆ les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- ◆ les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 12 m de hauteur et 5 m² au sol,
- ◆ les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- ◆ les petites éoliennes,
- ◆ les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- ◆ création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension*, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin...)
- ◆ ravalement,
- ◆ modification de façade,
- ◆ percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- ◆ création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- ◆ changement de destination de locaux existants,
- ◆ construction ou modification de clôture,
- ◆ les adjonctions de parements,

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- ◆ la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- ◆ le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- ◆ la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Toutefois, par exception à la règle précitée (Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011), les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la déclaration préalable est maintenu. Par conséquent, dès lors qu'un projet de construction excèdera 20 m² de SP ou ES une demande de permis de construire devra être déposée.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République. Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer

des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur. De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.



Pour en savoir plus
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

* * * * *



adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme



INFO → ÉNERGIE

Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques :**
 Rénovation énergétique, location ou vente de logement, investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement, aides financières, travaux, économies d'énergie...
 dans le logement collectif ou individuel

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Maison de l'Habitat
129, avenue de la République – 63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75 • contact@adil63.org • www.adil63.org

Membre du réseau 



L'école de Montcel



La rentrée de septembre 2018 a été marquée par des changements à l'école maternelle. La directrice Maryline Arnaud est appelée pour quelques mois sur une autre mission, elle reviendra en mars. Elle est remplacée par Charlotte MOLLON. Hélène PETOT et Kévin AMARGER prennent la suite de Christophe BOUCHARD dans la classe de PS/GS. Ce sont donc 2 nouvelles maîtresses qui ont accueilli les enfants en septembre. Pas de changement par contre du côté des ASEM Sandrine NOIR et Béatrice BOUCHALOIS, qui les assistent efficacement au quotidien.

Les classes sont peu chargées cette année, 4 petits et 13 moyens dans une classe, 4 petits et 13 grands dans la seconde.

Si vous souhaitez scolariser votre enfant dans notre école l'an prochain, merci de nous signaler en appelant l'école au 04 73 33 05 01 dès le mois de mars.

Concernant les projets, les grands sont allés à la piscine de Gannat en septembre et octobre sur 5 séances pour une rentrée « sportive » !

En novembre, nous avons organisé une « semaine sensorielle » avec des ateliers de découverte des couleurs, des saveurs et des 5 sens. Chaque jour de la semaine avait une couleur attribuée et les familles ont joué le jeu en habillant leurs enfants de la couleur du jour, en apportant des aliments de la couleur du jour et des objets mettant en jeu le sens du jour. Ce fut riche de découvertes et de partages.

En décembre, journée de « Noël » avec les élèves et enseignants de l'école de Jozérand. Au programme : spectacle, goûter, venue du Père Noël qui a apporté des cadeaux à tous les enfants puisqu'ils sont tous sages, marché de Noël organisé avec l'Association de parents d'élèves.

Ce marché de Noël fut un moment convivial qui a permis avec la vente de chocolats de récolter des fonds pour financer nos futurs projets.

En janvier sont déjà prévues une sortie à la bibliothèque de Combronde et une autre au cinéma de la Passerelle au Pont de Menat pour une séance courts métrages.

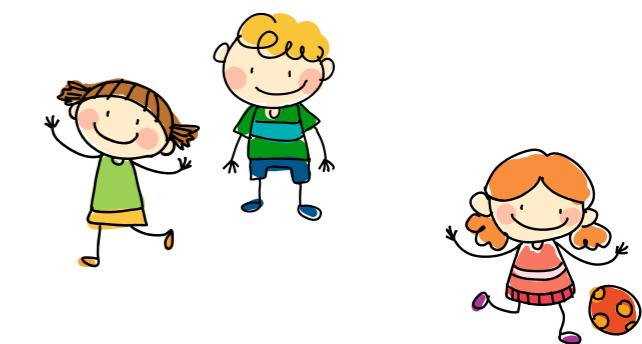
L'équipement numérique des 2 classes (tablettes et vidéoprojecteurs) réalisé l'an dernier est bien utile pour de nombreuses découvertes, pour certains apprentissages et les élèves les utilisent régulièrement pour leur plus grand plaisir.

Dans la classe de M^{me} PETOT et M. AMARGER, la lecture qui sera mise en avant avec la constitution d'une bibliothèque et l'intervention d'une bénévole de l'association « Lire et Faire Lire » pour favoriser la rencontre entre les générations et l'échange autour de livres lus par la bénévole.

La suite de l'année s'écrit avec le retour de M^{me} ARNAUD.

L'ensemble des activités et des équipements de l'école est possible grâce au soutien financier des communes, de l'association de parents et de la coopérative de l'école, que chacun soit remercié pour son action au bénéfice des élèves.

Les enfants de l'école et nous-mêmes vous souhaitons une excellente année 2019 !



L'école de Jozérand



M^{me} Michel : 25 enfants (13 CP et 12 CE1)
M^{me} Croux : 23 enfants (11 CE2 et 12 CM1)
M^{me} Fitamen : 18 enfants (18 CM2)

TOTAL : 66 élèves

M^{me} Karima LAVOCAT et M^{me} Muriel GUIBON renforcent l'équipe pédagogique dans les classes de CP-CE1 et de CE2-CM1 en intervenant respectivement, auprès d'un et de trois enfants porteurs de handicap. Elles sont présentes dans les locaux selon leurs emplois du temps les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, car M^{me} LAVOCAT intervient aussi à l'école maternelle de Combronde.

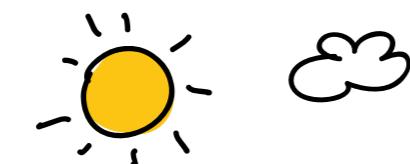
M^{me} Sindy LABEYE travaille aussi à l'école depuis le mois de novembre et apporte son aide aux enfants, aux enseignantes et à la directrice.

L'année scolaire dernière, au cours du premier semestre 2018, les enfants de la classe de CP-CE1 ont participé à un projet du réseau Lumière autour du « Loup ». Ils ont été amenés à créer, avec d'autres classes du secteur, un conte musical. Cette création s'est clôturée par une représentation qui a eu lieu le 11 juin dernier à la Halle au blé d'Aigueperse. Parents, famille et amis de l'école ont pu découvrir ce spectacle durant une belle soirée de printemps.

Durant le même semestre, les classes de CE1-CE2-CM1 et de CM1-CM2 ont participé à un projet autour de « l'Opéra ». Ce projet, lui aussi mené via le réseau Lumière, a permis aux enfants de rencontrer une auteure et cantatrice résidant sur la commune de Vensat,

M^{me} Eugénie BORCEUX. En la compagnie de cette dernière, les enfants ont découvert l'opéra, appris des airs et des chants célèbres, et ont monté un spectacle durant lequel il fallait retrouver Papagno, qui avait disparu... Il s'était caché salle Dumoulin à Riom et il a bien sûr été retrouvé lors de la représentation du 21 mai qui a réuni près de trois cents spectateurs.

Les trois classes de l'école ont bénéficié d'interventions menées par le SBA, elles ont travaillé sur le recyclage, le tri des déchets et le compostage. Un composteur a été installé dans la cour de l'école.



Comme nous n'oubliions pas le sport, les enfants des classes de CE1-CE2-CM1 et CM1-CM2 ont bénéficié de « l'Opération premier foot ». Garçons comme filles ont été initiés à ce sport par des futurs enseignants, les matches furent très disputés et ont permis à chacun de trouver sa place dans cette discipline collective. Les trois classes de l'école ont aussi participé à une initiation à la course d'orientation au château de Randan. Pas de panique, tout le

monde est revenu, personne ne fut perdu !

Enfin, dans le domaine des sciences, les CE1-CE2-CM1 et CM1-CM2 se sont rendus à l'école des sciences de Châteauneuf-les-Bains afin de travailler sur la Terre et son magnétisme.

L'année scolaire s'est ensuite clôturée par deux temps forts. Le premier fut le voyage scolaire, durant lequel les deux classes de grands ont pu visiter l'opéra de Vichy et son musée, ainsi que le musée Boucheix l'après-midi. La classe de CP-CE1 a pu bénéficier d'une découverte de la calligraphie au musée d'arts africains et asiatiques et de la visite de l'observatoire du saumon l'après-midi. Le second moment fut la kermesse organisée par l'Association des Parents d'Elèves de Montcel/Jozérand. Ce moment, très festif, fut un régal pour les enfants qui ont pu à la fois profiter de la multitude de jeux proposée et aussi présenter des danses, chansons et clip-vidéo (oui oui!) préparés avec les animateurs-trices des TAP. Ce moment, plébiscité par tous, petits comme grands, est d'ores et déjà reconduit le 28 juin 2019 !

Depuis la rentrée de cette année scolaire (2018-2019), tous les enfants de l'école ont déjà bénéficié d'un cycle « natation » du mois de septembre au mois de novembre 2018.

La classe de CE2-CM1 a réalisé les cinq premières séances avec les GS de M^{me} PETOT à Montcel. Les classes de CP-CE1 et de CM2 ont pu faire les cinq séances suivantes.



Les entrées au bassin de Gannat, ainsi que le transport en bus, ont été entièrement pris en charge par la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge. Les enfants ont, de plus, participé à un biathlon athlétique à Vensat au milieu de 700 autres enfants. Un grand moment qui alliait endurance, combativité et entraide collective.

Les trois classes de Jozérand ont aussi visité, au mois de novembre, l'exposition mise en place, dans le cadre des 100 ans de la fin de la Der des Ders, par l'association « Jozérand Patrimoine » : la première mondiale à Jozérand. Les enfants ont ainsi pu découvrir des archives de l'époque, les objets ayant appartenu aux

poilus, et découvrir l'identité des poilus de notre commune. Les enseignantes ont réalisé, parallèlement dans leurs classes, un travail autour de ce grand moment de l'histoire de France en lecture, histoire, poésie, chant, arts visuels et instruction morale et civique.

Les enfants de la classe de CP-CE1 ont eu l'opportunité d'assister à deux petits spectacles à la Passerelle, offerts par le SMADC. Cette découverte de créations sonores est une mise en bouche d'un projet qui sera mené dans cette classe au cours du premier semestre 2019...

Ils se sont aussi rendus à l'école des sciences s'essayer à la chimie.

Enfin, un marché de Noël a été organisé par les deux écoles du RPI au mois de décembre et les enfants ont donc créé des décorations de Noël qui ont été ensuite vendues durant un moment festif et convivial à la salle des fêtes de Montcel.

Auparavant, le Père Noël était passé visiter les enfants et un spectacle avait été offert aux enfants grâce aux coopératives scolaires des deux écoles et au Syndicat Intercommunal. L'Association des Parents d'Elèves de Montcel/Jozérand

s'était jointe à tout ce petit monde pour partager un goûter, un chocolat chaud ou un verre de vin chaud et trinquer à la fin de l'année qui arrive à grands pas. Mr VITAU et M^{me} CONSTANT, tous deux chocolatiers à Clermont-Ferrand et résidant sur la commune de Montcel, avaient aussi répondu « présents » à ce moment afin que chacun puisse bénéficier de leur savoir-faire et de la qualité de leurs produits.

Voilà, comme vous pouvez le constater, nos élèves sont bien occupés, initiés à différentes activités dans différents domaines, à l'aide de différents partenaires et amis de l'école publique. Nous espérons ainsi que chacun y trouve du plaisir et l'envie de continuer à apprendre et à travailler.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et de belles fêtes de fin d'année...

Meilleurs vœux à toutes et à tous !

L'équipe enseignante de l'école de Jozérand.





L'APE Jozérand-Montcel est composée de parents qui souhaitent participer à la communauté éducative de l'école, par leur présence, leurs actions, ou par le temps qu'ils mettent à disposition des enfants et des enseignants, en soutien aux actions pédagogiques réalisées. Le rôle de notre association est de récolter des fonds pour financer les projets portés par les équipes enseignantes afin de favoriser l'épanouissement et la réussite des enfants, mais aussi de créer de la convivialité entre les familles de l'école.

Pour 2019, le bureau composé de

Steve Silva (président),
Jérôme Rabanet (président adjoint),
Amandine Aubignat (trésorière),
Laure Pivette (secrétaire),
Anne-Sophie Roume, Caroline Batisse,
Nicolas Brun, a prévu de nombreuses manifestations comme le traditionnel Loto ou la Kermesse de fin d'année.

L'APE remercie l'équipe enseignante pour son soutien, la commune de Montcel et la commune de Jozérand pour la mise à disposition de leurs locaux et les parents de plus en plus nombreux à être présents à chaque événement.

Nous souhaitons à tous une bonne année 2019.

Les manifestations à venir pour 2017 / 2018 :

Février 2019 : Repas crêpes
Mars 2019 : Traditionnel LOTO
Mai 2019 : Vente de plants et fleurs de printemps & Fête du pain à Jozérand
Juin 2019 : Kermesse + repas de fin d'année

Vous pouvez suivre l'APE Jozérand-Montcel sur :

www.facebook.com/APEmontceljozerand
www.ape-jozerand-montcel.fr
 et nous contacter par mail :
contact@ape-jozerand-montcel.fr

Du côté des jeunes

La mise en œuvre de la politique jeunesse de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, contribue au « vivre ensemble » et est basée sur un objectif de mixité sociale, garantissant ainsi l'accès à tous, quel que soit son milieu, à l'Accueil de Loisirs et aux services qu'ils proposent.

Les services proposés, sont variés, et touchent de nombreux domaines d'actions, tout d'abord, le Relais d'Assistants Maternels intercommunal (RAM) « Bulle des P'tits Combrailloux » permet la mise en place de diverses actions (ateliers, accueils individuels, permanences administratives, formation...) au profit des 432 enfants gardés par 147 assistants maternels. Ce service est animé par deux animatrices et fonctionne avec deux antennes fixes sur Manzat et Combronde et des ateliers décentralisés sur les communes de Saint Georges de Mons, Saint Pardoux, Beauregard-Vendon, Prompsat, Jozérand, Charbonnières les Vieilles, Les Ancizes-Comps et Pouzol. Une plaquette d'information est disponible sur simple demande à ram@comcom-csm.fr.

Le service Petite Enfance est complété par l'accueil de 14 enfants à la Microcrèche « Le jardin des coccinelles » située à Davayat. Quatre agents à temps complet encadrent les jeunes enfants entre 7 h 30 et 18 h 30 du lundi au vendredi. De nombreuses animations pédagogiques sont organisées par les agents afin de permettre une véritable socialisation des enfants. Informations et renseignements microcreche@comcom-csm.fr.

Ensuite, avec l'accueil de loisirs sur les vacances scolaires d'Hiver-Printemps-Été-Automne-Fin d'année où près de 80 animateurs encadrent les enfants. Ces accueils sont ouverts sur les sites de Beauregard-Vendon, Davayat, Combronde, Saint Georges de Mons, Les Ancizes-Comps, La Passerelle, Manzat, Charbonnières les Vieilles et Loubeyrat en fonction des périodes d'ouverture. Les horaires sont également variables et fluctuent entre 7 h 00 et 19 h 00. Des séjours, des sorties et des visites, des rencontres inter-centres, des activités manuelles et des projets d'envergure, sont organisées par les agents de Combrailles,



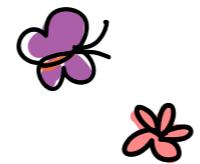
Credit photo Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Sioule et Morge, sur des thématiques précises, comme « Petit Prince en ballade » l'été dernier. Cette thématique a permis de proposer diverses activités, comme une ballade équestre, une visite au musée de l'automobile, ou encore une sortie piscine au Centre Aquatique intercommunal.

En fonction des communes, et dans le cadre communautaire, il a également été mis en place un accueil périscolaire ou garderie. Le matin et le soir, les enfants scolarisés à partir de 3 ans sont encadrés par les agents de la communauté de communes. Ce service n'est, à l'heure actuelle, pas présent sur l'intégralité du territoire.

Contact et renseignements

Communauté de communes Combrailles,
 Sioule et Morge
 Service Enfance-Jeunesse
 21-23 Rue Victor Mazuel – 63410 MANZAT
 Tél. 04 73 86 91 77
alsh-inscriptions@comcom-csm.fr



Relevant une mission de service public déléguée par le Conseil départemental pour l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et leur en-tourage, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et évènements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone, ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer, chez vous, pour évaluer l'ensemble de vos besoins et définir avec vous les aides possibles pour un maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de vous accompagner dans la mise en place mettre en place des aides préconisées.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et évènements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers de prévention santé, et des moments d'échange et de partage.

L'ensemble des services du CLIC sont gratuits.

N'hésitez donc pas à joindre le CLIC :

Services entièrement gratuits
 Association Réseau Seniors
CLIC Riom
Limagne Combrailles
 73 rue Lafayette - 63200 Riom
 04 73 33 17 64
secretariat@clic-riom.fr
www.clic-riom.fr

La tarification incitative des déchets

Bien comprendre ma taxe foncière



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères figure sur l'avis de taxe foncière que reçoivent chaque année les propriétaires de biens immobiliers bâtis.

La TEOM finance le service de collecte en porte à porte, en colonne et en déchèterie, le transport des déchets, leur tri, leur recyclage ainsi que leur élimination* selon les normes environnementales.

* Depuis le 1er janvier 2014, le SBA, ainsi que 8 autres syndicats de collecte de déchets du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, ont transféré leur compétence « traitement » au Valtom. Pour aller plus loin sur le traitement et le recyclage des déchets : www.valtom63.fr

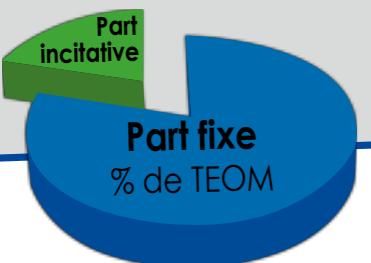
Sur quelle base est calculée la TEOM ?

Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la moitié de la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées qui conditionne le montant de cette taxe, mais la valeur foncière de votre habitation.



Qu'est-ce qui a changé ?

Depuis 2018, votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) intègre une **part variable**, dite incitative, correspondant à la consommation du service déchets de l'année précédente.



TEOMi

Part Fixe
(% de la TEOM)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur mon avis de taxe foncière

Part Incitative = part variable
Ma production de déchets (de l'année précédente)



Pour suivre et vérifier votre consommation, rendez-vous sur votre espace privé : www.sba63.fr/mon-compte-mes-services.



Comment est calculée ma TEOMi ?

Exemple avec la taxe foncière de 2018...

Département: 63 PUY DE DÔME		Commune:		Taux		Total des cotisations	
TP 2018	Cotisation	Syndicat de commune	Taux communal	Taux additionnel	Taux spécial	Taux agricole	Taux 2018
Taux 2017	14,17	0,185 %	3,12 %	20,45 %	0,141 %	10,25 %	14,17 %
Taux 2018	14,52	0,185 %	3,18 %	20,45 %	0,185 %	11,75 %	0,032 %
Adresses	1379	1379	1379	1379	2	1379	1378
Bases 0	250	250	44	282	2	213	744
Calculations							
Calculations totales:							
Adresses							
Bases 0							
Calculations							
Calculations totales:							
Collectivités							
2017	150	3	45	279	2	221	744
2018	250	3	44	282	2	213	
Variation	+3,33 %	0 %	-2,22 %	+1,03 %	0 %	3,62 %	%
Cotisations							
Taux 2017							
Taux 2018							
Mises en vente							
Nombre d'apports							
Nombre de déchets							
Nombre de cartons							
Cotisations							
2017							
2018							
Variation							
Dégrégé en journaux agricoles							
Base du taux foncier							
Majoration base tarifaire commerciale communale							
Coûte d'assainissement des déchets							
Crédit proportionnel:							
12 %							
NOUVEAU							
La taxe sur les déchets relève également d'une part incitative de 5%.							
Montant total de taxe foncière, incluant la TEOM et la part incitative.							
Montant de votre impôt:	777						

En 2018, le **taux de TEOM baisse de 27%** par rapport à 2017.

1 - Ici, on applique le taux de TEOM 2018 à la base fiscale $11,75\% \times 1379 = 162$

2 - On ajoute à ce montant la part incitative indiquée en bas de page : $162 + 51 = 213$

Le montant de la **part incitative** est indiqué pour information en bas de la taxe foncière. Vous pouvez consulter le détail de vos consommations sur votre compte personnel.



Tarifs part incitative 2019 - pour chaque levée / apport (reportés sur la TEOMi en 2020)

€	3,23 € / levée	5,06 € / levée	0,96 € / levée	1,31 € / levée	0,50 € / apport	0,11 € / apport	1,50 € / apport	0,35 € / apport
	120 L	120 L	240 L	240 L	PAY 30 litres	PAY 30 litres	PAY 90 litres	PAY 90 litres



Cette nouvelle année se veut illustrée par un symbole. Le symbole de ce pourquoi et pour qui l'on travaille : la transition énergétique sur notre territoire, principalement pour les générations futures.

L'association avait demandé une photo de circonstance pour accompagner une recherche de fonds (« Vivons Montagne »). C'est une enfant qui a produit, sans doute avec ses yeux d'enfant, le meilleur photomontage pour représenter notre projet citoyen.



Est-ce un hasard qu'elle ait placé une maquette d'éolienne au beau milieu de son cadre de vie ? Est-ce un rêve qu'elle voudrait réalité ? Osons croire que nos enfants, à l'instar de ce qui s'est produit ces dernières décennies pour inciter les parents à faire le tri des déchets, nous montrent le chemin des énergies renouvelables.

* * * *

Téléthon 2018 à Montcel



Toutes les manifestations organisées sur la commune de Montcel ont permis de reverser au Téléthon Pays de Combronde la somme de 5 753 €.

Pas moins de 1228 pots de confiture ont été vendus cette année, quel record ! Parmi les artisans confiseurs, la palme revient à Christian avec 500 pots confectionnés ! Bravo l'artiste !!!

Merci à tous les bénévoles pour leur aide si précieuse et à tous les donateurs.

Nous avons une pensée pour Jacques, notre cuisinier de la première heure, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

À souligner que le Téléthon pays de Combronde reverse en 2018 la somme de 150 675 € à l'AFM soit 6000 € de plus qu'en 2017 !

Toute l'équipe du Téléthon de Montcel vous souhaite une très bonne année 2019.

2018 a été riche en événements et l'association a acquis un peu plus de notoriété : adhésion de Saint-Hilaire-la-Croix et élargissement du territoire d'étude, débat sur France 5, Alternatiba, projection en avant première du documentaire « Après Demain » ([suivez l'actualité sur le blog http://montceldurable.blogspot.fr/](http://montceldurable.blogspot.fr/))

2019 sera une année décisive avec le lancement d'une étude des vents au moyen d'un mât de mesure auquel nous adjoindrons des moyens d'étudier la faune existante. Des résultats de cette étude dépendront en 2020 les éventuels choix de machines et d'implantations.

Deux possibilités pour participer au financement de ce projet :

- nous ouvrons à nos adhérents la possibilité de faire des apports en fonds associatifs, apports à éventuellement valoriser en devenant membres fondateurs de la société d'exploitation, si notre projet aboutit,
- notre association est éligible au « Fonds Vivons Montagne » et permet aux sociétés et particuliers de déduire leur don de leur imposition sur revenu à hauteur de respectivement 60 et 65 %. Ces dons et apports sont ouverts à tous et essentiels pour mener à bien notre projet porteur d'autonomie, d'emploi et de redistribution de richesses à tout notre territoire.

Après une année trop fournie en conséquence du dérèglement climatique, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année.



Le Centre de Première Intervention de Montcel

Le CPI Montcel assure des interventions de prompt secours et interventions diverses. Nous sommes également intégrés au Centre de Secours de Combronde pour toutes autres activités opérationnelles.

En 2018, Maxime a fini sa formation initiale et s'est formé au secours routier, Romain a passé la formation de chef d'équipe et Fabrice celle de chef d'engin.

En France, 79 % des sapeurs-pompiers sont volontaires et constituent la base de l'organisation des secours. Ils vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

A Montcel, pour tous renseignements sur le volontariat, n'hésitez pas à venir nous rencontrer au Centre de Première Intervention (derrière l'école, permanence le vendredi de 19 h 30 à 20 h).

**Le Chef de Centre,
Adjudant-Chef Olivier FOLLIN**



Credits photo F. WEBER

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Montcel :



Nous vous souhaitons une très belle année 2019 et vous remercions pour votre accueil lors de notre passage pour les calendriers.

En 2018, nous avons participé avec les autres associations montcelloises à l'organisation de la très belle soirée du 13 juillet.

Nous avons organisé le premier rando-trail de Montcel qui a rencontré un beau succès, associant sport, convivialité et découverte de notre commune. Rendez-vous le dimanche 1^{er} septembre 2019 pour la seconde édition.

**Le Président,
Hervé MONTPIED**

Le Foyer rural de Montcel,

une association pas comme les autres.

Un peu d'histoire : les Foyers ruraux trouvent leurs origines dans les Foyers paysans. Ceux-ci sont mis en place dans la France rurale à l'époque du Front populaire (1936). Ces Foyers paysans se veulent laïcs, leur objectif est de former l'élite du monde rural de demain en assurant aux jeunes paysans une formation technique, humaine et sociale. Les Foyers paysans sont au nombre de 130 et disparaissent durant la 2^e guerre mondiale. Les militants qui les animaient seront, à plus d'un titre, suspects pour le gouvernement de Vichy.

Après la guerre, c'est François TANGUY-PRIGENT qui fut le plus jeune député socialiste du Front populaire, devenu Ministre de l'Agriculture, qui crée les Confédérations nationales des Foyers ruraux (CNFR).

L'animation est la vocation première des foyers ruraux. L'action de la CNFR est guidée par 5 principes :

- Faire que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité
- Promouvoir le fait associatif pour une démocratie participative
- Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle dans la continuité des fondateurs de l'éducation populaire
- Favoriser l'épanouissement des individus en leur permettant l'accès à des pratiques culturelles et artistiques
- Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus

Au-delà de ces principes le Foyer rural se veut un espace d'initiatives animé par les habitants. C'est un lieu de rencontres, d'expression, d'échanges et un pôle de réflexion. C'est la manifestation d'une volonté collective des habitants d'agir ensemble et librement pour que vive le monde rural. Le champ d'investigation des Foyers ruraux est large et ambitieux et va donc bien au-delà de simples divertissements ou de la seule consommation.

Et à Montcel ?

Bientôt deux ans que notre équipe a repris et relancé le Foyer Rural de Montcel. Deux ans que nous œuvrons à animer notre commune tantôt dans un cadre collectif avec d'autres associations, tantôt à notre seule initiative.

Plusieurs projets en 2019 (théâtre, Saint-Patrick, pétanque musicale) et bien sûr « le pilier » qu'est Montcel en Fête le 13 juillet.

Deux ans aussi où notre équipe a trouvé ses marques, deux ans où nous avons pu juger du potentiel collectif de notre commune. Nous appelons donc de nos vœux cette dynamique collective car elle est la seule à pouvoir rendre compte de la diversité des uns et des autres ; comme dit dans l'historique, le FOYER RURAL c'est la population !

Un appel donc à se rencontrer et dessiner le contenu de futurs projets d'animation : ce sont nos vœux pour 2019.

Contact

Sylvain : 06 10 08 02 56

Patrick : 06 66 01 37 63

Le centenaire de l'Armistice de 1918



Crédit photo FP Mathey



Étang communal de Montcel - Règlement 2019

Article I

Seuls les habitants résidant dans la commune de Montcel (résidence principale, secondaire ou location annuelle) auront le droit de pêche. Le fait d'être propriétaire d'un terrain ou d'une cabane de jardin ne donne aucun droit. Les personnes habitant en dehors de la commune, mais dont les parents y résident (parenté de 1^{er} degré) pourront prendre une carte annuelle. Tout litige sera tranché par le Conseil municipal.

Article II

Jours d'ouverture : samedis, dimanches et jours fériés, du 31 mars 2019 au 2 juin 2019. Ensuite, tous les jours jusqu'au dernier dimanche d'octobre. Invitation possible les samedis, dimanches et jours fériés. Tous les jours en juillet et en août.

Article III

La pêche se pratique du lever au coucher du soleil sauf les jours de lâcher, à 7 heures les 31 mars, 14 avril, 1^{er} mai, 12 et 26 mai, 2 juin.

Article IV

Chaque pêcheur devra être titulaire d'une carte annuelle ou journalière. La carte annuelle, dite familiale, couvre le (la) conjoint(e) ou concubin(e) et leurs enfants de moins de 16 ans. En dessous de 16 ans, les enfants pourront pêcher seuls à condition d'être munis d'une décharge signée d'un des parents porteurs de la carte familiale. Le (la) conjoint (e) ou concubin (e) et les enfants n'auront droit qu'à une seule ligne.

Article V

Les cartes journalières et d'invitation ne seront délivrées qu'à partir du 1^{er} dimanche de juin.

Article VI

La pêche est autorisée à 2 lignes (flottantes ou calées), sauf les jours de lâcher de truites (1 seule canne). La pêche à la cuiller sera autorisée à partir du mois de septembre. Un amorçage léger en cours de pêche est autorisé (sang interdit).

Article VII

Les carpes en dessous de 2,5 kg et en dessus de 5 kg seront remises à l'eau. Les carpes AMOUR seront obligatoirement relâchées. **Le nombre de prises journalières de truites ou tanches est de 5.**

Article VIII

Tout pêcheur en action de pêche devra être en mesure de présenter sa carte au garde. Deux membres titulaires de carte pourront également assurer le contrôle.

Article IX

Les cartes sont à retirer chez :
M. PORTE Jean-François : 04 73 33 05 77
ou chez M. MONTPIED Christian : 04 73 33 03 13.
Annuelle : 32,00 € - Journalière : 5,00 €.

Article X

Baignade et canotage sont interdits.

Article XI

Les poubelles seront retirées autour de l'étang. Pour respecter la nature, chaque pêcheur devra emporter ses déchets et bouteilles.

**Pêcheurs, vous qui aimez la nature,
merci de laisser votre emplacement
propre lors de votre départ !**

Information : À chaque lâcher, 30 kg de truites seront déversés.

Le dimanche 2 juin 2019 aura lieu le dernier lâcher de truites pour l'ouverture aux invités. La buvette avec tripes et daube du 1^{er} mai sera tenue par une association à déterminer. Nettoyage de l'étang le Dimanche 19 mai 2019.

APPMA de Combronde, Artonne, Saint-Myon, Jozérand, Montcel, Saint-Hilaire-la-Croix, Charbonnières-les-Vieilles

Les cartes de pêche de l'association sont en vente uniquement sur Internet www.cartedepeche.fr
Les personnes ne disposant pas d'Internet peuvent la prendre chez Flor-Ever à Combronde ou bien à l'épicerie Georges à Blot-l'Église ou encore chez Guerilla 20 avenue Barraduc à Châtel-Guyon.

- **Prix de la carte adulte :** 73 € (prix pour les femmes 32 €)
- **Prix pour les enfants de 12 à 18 ans :** 20 € et 6 € pour les moins de 12 ans
Ces cartes permettent de pêcher dans la plupart des rivières du Puy-de-Dôme et plus de 40 plans d'eau ou barrages dont celui de la SEP.

Dans les villages

Au Pont de Montcel



Cette année, Le Pont s'est réuni au mois d'avril pour une "mission" destinée à la confection des fagots !!!

Or, après une journée de dur labeur se déroulant toujours dans la bonne humeur, nous avons décidé de clore cette dernière à l'Auberge « les Peytoux ».

Tout travail mérite récompense! La tradition à été encore respectée avec une Fête du Pont qui s'est déroulée le 25 août. Une fois n'est pas coutume, nous avons partagé un moment de grande convivialité en festoyant autour d'un cochon à la broche qui a ravi les petits et surtout les plus grands.

Vivement la prochaine!

À Latour



L'année fut plus que festive pour les habitants de Latour. En effet, nous avons débuté, courant avril, par un repas à Charbonnières au « café des sports » (Chez Nicole !!!).

Nous avons été conviés par les habitants de Lavaure pour l'intervillage sur le thème du cirque. La très bonne organisation ainsi que la gentillesse de nos hôtes nous ont permis de passer une excellente journée malgré les tentatives de triches des habitants de Lavaure ! Nous leur disons, à dans 2 ans pour la revanche.

Quelques jours plus tard nous avons fait notre repas annuel, l'occasion pour nous d'accueillir une nouvelle habitante : Marie. Nous avons profité de cette belle journée autour d'une délicieuse paëlla. Tout au long de l'été, nous avons pu profiter de notre terrain de pétanque qui a vu le jour grâce à l'investissement de tous les Latouriens et à la commune qui nous a prêté le terrain.

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux habitants du chemin du Quaire : Grégory, Ève, Mia et Yaël.

À Lavaure



Le samedi 9 Juin 2018, Lavaure et Latour se sont rencontrés lors d'un inter village sur le thème de « Lavaure fait son cirque ». Par un très beau temps, les deux villages se sont affrontés avec des jeux de jonglage, de dompteur d'animaux, de hula hoop, parcours d'échasses et création de bulles géantes, tout ceci sous un chapiteau magnifique. On pouvait aussi tester notre équilibre sur un fil de funambule « slacklines » avant ou après l'apéro ce qui rajoutait une difficulté supplémentaire !

Tout au long de la journée, petits et grands ont pu grignoter des popcorns, barbes à papa et pommes d'amour aux différents stands répartis autour du chapiteau. Après avoir partagé un bon cochon de lait en toute convivialité, un dernier défi était lancé : monter le plus nombreux possible, en 90 sec, dans une Peugeot 106 décorée pour l'occasion. Fous rires assurés !!

C'était notre 4ième inter village et bien sûr les Lavauriens ont largement gagné, une fois de plus !! Rdv dans deux ou trois ans si nos amis de Latour relèvent une nouvelle fois le défi !

La première Guerre Mondiale

pour la commune de Montcel
par Christian MONTPIED

La guerre de 1914/1918 sera une véritable boucherie. 250 000 morts durant la guerre de mouvement en 1914, 220 000 morts lors de la bataille de Verdun en 1916. Lors des attaques du vin et de l'eau de vie étaient distribués en guise de tranquillisants. Quelques mouvements de mauvaise humeur provoquent un peu de rébellion et de refus d'attaquer. Il était interdit de reculer devant l'ennemi. Environ 600 poilus furent fusillés pour l'exemple pour enrayer ce mouvement. Un monument situé dans le cimetière de Riom est érigé en mémoire de ces martyrs qui n'eurent pas droit au titre de « Mort pour la France » mais « Mort en traitre ». C'est seulement en 1998 qu'ils furent reconnus « Mort pour la France » lors du voyage de Lionel JOSPIN à Craonne dans l'Aisne.

La désastreuse et longue offensive du Chemin des Dames en avril 1917 fut terrible avec 80 000 morts en 4 jours, avec un responsable le Général NIVELLE et son adjoint le Général MANGIN. Ils seront jugés et limogés tout en étant couverts par les hommes politiques. Le Chemin des Dames était un passage stratégique avec d'un côté deux vallées et deux rivières, de l'autre d'abruptes falaises avec la grotte du Dragon, en fait une gigantesque carrière. Des galeries traversaient le plateau de part en part avec 16 issues. Ce sera une forteresse souterraine pour les allemands.

28 Montcelois n'en revinrent pas : Joseph DUMONTEL 24 ans, Jean BOURSON 27 ans, Francine BERTHON 22 ans, Jules ROUGIER 28 ans, Jean-Pierre BLANC 34 ans, Jean BOYER 35 ans, Guillaume MIGEON 30 ans, Gilbert MOSNIER 38 ans, Alexis CHAMPEYROUX 22 ans, Marcel ARMAND 21 ans, Amable CHAMPEYROUX 41 ans, Benoit GARDE 20 ans, Jean-Baptiste CHAMPEYROUX 39 ans, Jean-Baptiste GOILE 41 ans, Gilbert Louis GARDE 44 ans, Jean-Baptiste MONTPIED 31 ans, Gilbert GARDE 29 ans, Francine FOURTIN 24 ans, Gilbert CHAZAREIX 28 ans, Michel PINET 29 ans, Gilbert DESNIER 40 ans, Guillaume MONTPIED 21 ans, Jean-Baptiste DUMONTEL 28 ans, Francine THOMAS 34 ans, Joseph JARLES 26 ans, Antonin FAVODON 38 ans, Claude GIRBON 37 ans et Joseph DUMONT 32 ans.

Eugène DUMAS, de Chalusset y fut gazé et grièvement blessé mais sauvé grâce à l'intervention du brancardier Jean GOILE, de Villemorge. Eugène DUMAS partit avec d'autres poilus le 16 avril 1918 pour un grand voyage à travers l'Amérique et le Canada afin d'obtenir de l'aide financière. Ils reçurent un accueil chaleureux et voyagèrent de New-York au Canada, Québec, Montréal, Toronto, Chicago, Atlanta... Ils furent reçus par les Présidents Roosevelt et Wilson à la Maison Blanche.

En 1918, Jean-Baptiste BLOT crée une entreprise de transport. Il y avait très peu de camions à cette époque-là. Il acquiert un AS provenant des surplus américains et assure pendant environ deux années le rapatriement dans leur région natale des soldats tués durant la guerre et enterrés sur les champs de bataille. Effectuant plusieurs allers et retours par mois, il se déplace avec les familles accompagnées des cercueils. Arrivé sur place, il déterre les corps et après les avoir identifiés, il les ramène au pays. Cette activité était particulièrement éprouvante sur le plan moral et qu'il ne pouvait s'empêcher de pleurer quand il en parlait. Plus tard son entreprise est devenue les cars Blot de Marcillat.





MONTCEL (P.-de-D.) — Le Monument aux Morts de la Grande Guerre et la Mairie